
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 juin 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0918

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 juin 2016, en y retirant les articles 12.003, 20.043, 20.044, 20.054, 20.060, 20.061, 20.062, 20.084, 50.001 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0919

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0920

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0921

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 0922

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 0923

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE16 0924

Il est

RÉSOLU :

d'annuler le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet d'un système léger sur rail (SLR), pour le corridor A-10/Centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1164784007

CE16 0925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et le salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1164784008

CE16 0926

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement de l'Association du transport urbain du Québec piloté par la Société de transport de Montréal, pour la fourniture sur demande de diesel et biodiesel dans le cadre d'un contrat de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164338002

CE16 0927

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture, en génie de bâtiment (mécanique, électricité, structure et génie civil) et en aménagement extérieur pour réaliser les plans, les devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167251001

CE16 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, du contrat pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1163838001

CE16 0929

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postes Canada, fournisseur exclusif, pour l'envoi ciblé d'avis et de dépliants destinés aux résidents relativement à la possibilité de présence d'entrée de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 293,40 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167271002

CE16 0930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de renouvellement de contrat de services de maintenance de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1160149002

CE16 0931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, fournisseur unique, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 6 mai 2016 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163438002

CE16 0932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 255 002,54 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division Emco Corporation (CM14 0612), majorant ainsi le montant total de 510 005,08 \$ à 765 007,62 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167297002

CE16 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15071 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167297001

CE16 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15324 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1165271001

CE16 0935

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, pour les besoins reliés au projet SÉRAM, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses ;

2 - d'approuver à cette fin le projet d'addenda no 1 au contrat relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal entre la Ville de Montréal et Motorola Solutions Canada inc.;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.010 1164700002

CE16 0936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14818;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1166261001

CE16 0937

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition des services de location de circuits, dans le cadre du contrat octroyé à Société TELUS Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat 56 979 940,34 \$ à 61 193 201,34 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1165954003

CE16 0938

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de cannettes de peinture en aérosol pour les magasins et les services centraux de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Pasard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14985 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164119002

CE16 0939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après, Albert Viau division Emco Corporation (groupes 1, 3 et 10), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (groupes 2, 4, 5, 7, 9, 12 et 13) et Wolseley Canada inc.(groupes 6, 8 et 11), plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes d'articles mentionnés, un contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14938 et au tableau de prix reçus joint dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167297003

CE16 0940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 069 287,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 396 846,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-020;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1160890007

CE16 0941

Vu la résolution CA16 19 0149 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 9 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 247 400,64 \$, représentant 82,44 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6^e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1520;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167123003

CE16 0942

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 609 292,16 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 478 292,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167231015

CE16 0943

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 933 410,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 829 410,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324009;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167231019

CE16 0944

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 607 240,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 543 985,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1167231016

CE16 0945

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 325 451,46 \$, taxes incluses, soit 95,75 % de la dépense totale du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 345,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315901;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167231010

CE16 0946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 710 499 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feu de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 547 499 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1167231023

CE16 0947

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 256 434,61 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aménagement De Sousa (4042077 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 434,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167231020

CE16 0948

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 319 249,05 \$, taxes incluses, pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - Secteur de suivi du débit de Montréal-Est », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 486,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10195;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1163775002

CE16 0949

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 893 212,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 730 212,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324008 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1167231018

CE16 0950

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 014 860,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 960 760,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324011;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1167231025

CE16 0951

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 166 723,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 047 423,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324010;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1167231027

CE16 0952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 392 236,23 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 173 236,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1167231026

CE16 0953

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 378 772 ,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et d'arasement/abaissement de bordures à divers endroits de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 372,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264104 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1167231014

CE16 0954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Nahtac Consctructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313501;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167000001

CE16 0955

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 817 794,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 794,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311901;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1167231024

CE16 0956

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 281 951,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination, d'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc, dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien dans le cadre du contrat accordé à Salvex inc. (CM14 0922), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 388 886,99 \$ à 1 670 838,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1167245001

CE16 0957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 580 884,68 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et l'avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 086 789,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1167231021

CE16 0958

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (volet 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 095,97 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00051-PD;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1160185003

CE16 0959

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 402 160,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 673,07 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 5061-EC-3350-14;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1163334010

CE16 0960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 456 158,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 377 758,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1167231031

CE16 0961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 521 447,67 \$ taxes incluses, soit 93,21 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 729,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1167231017

CE16 0962

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 267 644,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement à la caserne de pompiers n° 71 située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 627 402,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1163456003

CE16 0963

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 912 929,56 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55, avenue Lilas, dans la Ville de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Couvertures St-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 877 816,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5844 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1160749001

CE16 0964

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 201 160,26 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers no 51 située au 550, boulevard Des Anciens-Combattants, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5811;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1166342002

CE16 0965

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1164956007

CE16 0966

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 297 521,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 021,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1167231030

CE16 0967

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0984), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1160457001

CE16 0968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 979 241,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 708 401,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5833;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1162961002

CE16 0969

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Celeb Construction ltée (CG15 0159) afin de compléter les travaux de modernisation au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1166019001

CE16 0970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1167231029

CE16 0971

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 998 486,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excava-tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 818 486,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10197 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1167271003

CE16 0972

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel, des appentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 763 888,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5815;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1165367001

CE16 0973

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Systématix Technologies de l'Information inc., la prolongation du contrat pour 2 périodes de 3 mois, pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige (CE15 1274), pour une somme maximale de 103 236,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 172 060,09 \$ à 275 296,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1166075006

CE16 0974

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Morneau Shepell, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les des services professionnels requis pour adapter le logiciel Ariel à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RRSM) et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$, taxes nettes, pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1165260003

CE16 0975

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1167298001

CE16 0976

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel IBM Canada limitée s'engage à fournir à la Ville les services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1163613001

CE16 0977

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Communication Michel Verret (9273-5935 Québec inc.), seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de comédiens et de cascadeurs pour des formations diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1162748002

CE16 0978

Vu la résolution CG16 0028 adoptée par le conseil d'agglomération en date du 28 janvier 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de remplacer le point 3 de la résolution CG16 0028 pour qu'il se lise comme suit :

- « 3 - d'approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., signataires de la convention de services professionnels ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ».

Adopté à l'unanimité.

20.056 1151701018

CE16 0979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la compagnie musicale La Nef s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle « Mira, la petite étoile » (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 mars 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1160461001

CE16 0980

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de services professionnels avec la firme Réal Paul, architecte pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au programme de mise aux normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU – Volet 2) de l'usine de Pierrefonds (CE15 1318), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 278 598,57 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1160749002

CE16 0981

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requises sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14947 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 719 537,36 \$: Les Consultants S.M. inc.

Contrat No 2: Enveloppe de 1 474 077,23 \$: GHD Consultants Ltée

Contrat No 3: Enveloppe de 1 135 244,98 \$: Groupe ABS inc

Contrat No 4: Enveloppe de 839 443,40 \$: WSP Canada inc.

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1166923002

CE16 0982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de quittance entre la Ville et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1161103003

CE16 0983

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles;

2 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1161103004

CE16 0984

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 234 200 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines afin d'optimiser la performance de l'inspectorat par l'implantation d'un programme de formation en ligne;

2 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines pour un montant total de 546 500 \$ pour les années 2017 à 2019.

de recommander au conseil municipal :

3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Collège Rosemont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour développer et déployer un programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1167070001

CE16 0985

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre M. André Desmarais, Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal pour le prêt de l'œuvre d'art public « *Source* », de l'artiste Jaume Plensa, laquelle sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville, dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- 2 - d'approuver à cette fin une convention de licence avec l'artiste Jaume Plensa, Plensa Studio Barcelona, S.L. et la Ville de Montréal auquel interviennent Mme France Chrétien-Desmarais ainsi que M. André Desmarais.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1166492001

CE16 0986

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour la réalisation de travaux sur certains équipements appartenant à l'Université McGill dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'autoriser la réception d'un revenu de 624 540,50 \$, taxes incluses, provenant de l'Université McGill pour ces travaux;
- 3 - d'imputer ces revenus, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1161009009

CE16 0987

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le Projet Escapes découvertes, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1164956008

CE16 0988

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 490 000 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017, à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1161658001

CE16 0989

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9114-8957 Québec inc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement adjacent à son bâtiment, un terrain d'une superficie de 237,3 mètres carrés, constitué du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord/est des rues Cabot et Eadie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'accorder une servitude de passage, en faveur du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur une parcelle de terrain située du côté nord de la rue Cabot et à l'est de la rue Eadie, composée d'une partie du lot 1 537 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 55,2 mètres carrés, propriété de la Ville, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout tel qu'illustré au plan D 9450, préparé par Yves Chatelois, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2015 sous sa minute 1090, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1161195004

CE16 0990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés, constitué des lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, constitué des lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en arrière lot du terrain qui est vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 936 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net des ristournes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1161368007

CE16 0991

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 141 419,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la sixième convention de renouvellement ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1164565004

CE16 0992

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2015, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 146 593,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la septième convention de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1164565003

CE16 0993

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins de la cour de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, moyennant un loyer annuel de 544 730,85 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement payable en 2016 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 1 584 929,72 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 509 971,42 \$, pour une dépense maximale de 2 094 901,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1164565002

CE16 0994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins TC, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pieds carrés situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534,40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1165941004

CE16 0995

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pieds carrés dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1165941005

CE16 0996

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder au « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » un soutien technique estimé à 100 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les « Festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2016 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016;
- 4 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ces soutiens financier et technique;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1167195003

CE16 0997

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Les YMCA du Québec	« Programme Alternative Suspension »	25 000 \$
Cybercap	« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2016 »	25 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	« Vert en ville »	25 000 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1166368002

CE16 0998

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 125 616 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel	25 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.079 1166352002

CE16 0999

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 201 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets hiver 2016, Abords du site Outremont, soutien aux projets structurants - secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Montréal en mouvement inc.	Catalyseur d'imaginaires urbains	80 000 \$
Association des restaurateurs de rue du Québec	District Atlantic	80 000 \$
Espace Temps Montréal	Agora des possibles	110 000 \$
La communauté entrepreneuriale de La Gare	La Gare créative	64 000 \$
Coop de solidarité Horizon Multimedia	Connecte-toi	57 556 \$
Alternatives réseau d'action et de communication pour le développement international inc.	Quartier Nourricier	125 000 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension	Valorisation Espace Jeunesse	49 489 \$
L'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc.	Exploration des compétences	59 156 \$

- 2- d'approuver huit projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1166352001

CE16 1000

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale de 90 444 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour le projet « Sainte-Catherine, rue des artistes et des artisans », dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1166352003

CE16 1001

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier, non récurrent, pour l'année 2016, à même le budget de fonctionnement totalisant la somme de 52 400 \$, soit un montant de 20 700 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et un montant de 31 700 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega;
- 2 - d'approuver les deux projets de protocoles d'ententes entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction des bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdits protocoles d'ententes pour et au nom de la Ville de Montréal selon les règles de délégation de pouvoir;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1165043002

CE16 1002

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un soutien financier de 112 384 \$ pour 2016, représentant 70 % de la contribution des projets à l'exception de celui de la Maison de la Syrie;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 44 843 \$ pour l'année 2017, représentant 30 % de la contribution des projets à l'exception de celui de la Maison de la Syrie;
- 3 - d'accorder la totalité de ces sommes, soit 157 227 \$, aux quatre organismes ci-après mentionnés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux ;

Organisme	Projet	Montant
Centre social d'aide aux immigrants inc.	Intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI)	49 477 \$
La Maison de la Syrie	Bottin des cultures syriennes de Montréal	7 750 \$
Maison CACI	Pour une intégration éducative et sociale réussie des jeunes Syriens	50 000 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Réfugiés syriens : accompagnement pour une meilleure intégration	50 000 \$

- 4 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un soutien financier de 152 671 \$ pour 2016, représentant 70 % de la contribution des projets;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 65 431 \$ pour l'année 2017, représentant 30 % de la contribution des projets;

- 3 - d'accorder la totalité de ces sommes, soit 218 102 \$, aux trois organismes ci-après mentionnés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux ;

Organisme	Projet	Montant
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrants Inc.	Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal	74 642 \$
Services de soutien à la famille Hay Doun CARI St-Laurent	Bâtir une communauté Réfugiés syriens avertis	79 967 \$ 63 493 \$

- 4 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1165970001

CE16 1003

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin ;
- 2 - d'approuver le projet de lettre à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160348004

CE16 1004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2 - de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161158002

CE16 1005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2 - de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161158003

CE16 1006

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil municipal compétent, pour une période de cinq ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci;
- 2- d'approuver la Politique de gestion contractuelle jointe au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la Politique de gestion contractuelle jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1164990001

CE16 1007

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense d'un montant estimé à 1 755,11 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2016, qui se tiendra à Columbus, Ohio, du 14 au 17 juin 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163233003

CE16 1008

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h ;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;
- 3 - d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche;
- 4 - de tenir compte, durant l'exécution des travaux de peinture :
 - qu'une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
 - que la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol;
 - que cette autorisation est valable du 1^{er} au 25 septembre 2016;
 - qu'à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
 - que les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1167195004

CE16 1009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la Division Planification et suivi environnemental d'un budget de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental, pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1165886001

CE16 1010

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre d'une démarche participative portant sur les orientations de la Stratégie centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160093001

CE16 1011

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163430009

CE16 1012

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 30 et 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du Grand Montréal, d'une valeur de 5 535,50 \$, pour l'utilisation des installations au Stade de soccer de Montréal les 27 et 28 août 2016 à l'occasion de la Coupe Centraide.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161543005

CE16 1013

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements d'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : du 15 juillet au 31 décembre 2016, pour le Jardin botanique et l'Insectarium ou le Planétarium Rio Tinto Alcan et du 15 juillet au 5 septembre 2016 pour le Biodôme, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composée au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163220002

CE16 1014

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1162937001

CE16 1015

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1164386004

CE16 1016

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166717001

CE16 1017

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1165329002

CE16 1018

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 2 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).
- 3 - de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- 4 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Adopté à l'unanimité.

40.007 1162622006

CE16 1019

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1161368006

CE16 1020

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166688010

CE16 1021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest comme suit :

- « allée des Charbonniers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 000 et 4 498 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;

- « allée des Vraquiers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 001 et 4 498 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « parc du Bassin-à-Gravier » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 3 et constitué du lot 4 498 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la rue Richmond, entre les rues Basin et Ottawa;
- « allée des Barges » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 003 et 4 498 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « place des Arrimeurs » pour la place publique constituée du lot 4 498 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de l'allée des Chalands et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Chalands » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 004 et 4 498 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « parc du Bassin-à-Bois » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 4 et constitué des lots 4 499 005 et 4 498 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « allée des Remorqueurs » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 006 et 4 498 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1164521007

CE16 1022

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage 533 adopté le 9 mai 2016 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1162622004

CE16 1023

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), l'ordonnance no 68 jointe au présent dossier décisionnel abrogeant l'ordonnance numéro 67;
- 2 - d'édicter à nouveau l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles no 66.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1162701036

CE16 1024

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1161180002

CE16 1025

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161698001

CE16 1026

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164390001

CE16 1027

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du mandat accordé à Madame Marie Lessard pour assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel pour 2016, avec un renouvellement possible en 2017 et en 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1164956005

Levée de la séance à 11 h 05

70.001

Les résolutions CE16 0918 à CE16 1027 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville